



Bourse aux jouets, loisirs & puériculture 2024

La bourse aux jouets organisée par le Sou des Ecoles aura lieu le dimanche 01 décembre 2024 à l'espace Perdtemps. Elle se déroulera comme suit :

DEPOT	VENTES	RETRAIT invendus
Samedi 31/11 de 15h00 à 18h00	dimanche 01/12 de 9h00 à 13h00	dimanche 01/12 de 17h30 à 18h00

Règlement / Information aux vendeurs

Seuls les jouets, articles de puériculture, articles de loisirs et sports (sauf skis), livres et matériels multimédia propres, en bon état et bien évidemment complets seront acceptés par le Sou des Ecoles pour leur mise en vente. Le Sou des écoles de Gex **décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol** ainsi que toute erreur d'encaissement due à des étiquettes non conforme (voir modèle d'étiquette sur le site web).

En raison de problèmes déjà rencontrés lors de retraits d'articles, le Sou des Ecoles vous informe **que tout retrait (invendus + montant des ventes) non effectué durant la période prévue à cet effet, se traduira par un don implicite au Sou des Ecoles de ces derniers sans réclamation possible.**

Bénéfices au profit des écoles publiques de GEX :

- Prix du dépôt : 3€ par fiche (*bénévoles actifs limités à 3€), 20 articles maximum par fiche (voir verso)
- Le Sou des Ecoles retiendra **20%** sur le montant des ventes

(Cadre réservé au Sou des Ecoles de Gex)

Fiche(s) no : _____ Dépôt contrôlé par : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse: _____ Tel : _____

_____ Email : _____

Pièce d'identité : CNI Permis Passeport Carte de séjour

Numéro : _____ délivrée à : _____ le ___/___/___

DROIT DE DEPOT : 3,00 euros par fiche de 20 articles

Nb de fiche(s) déposée(s) _____ x 3€ = _____ €

Payé Non Payé Bénévole actif* (limité à 3€)

Le soussigné déclare sur l'honneur :

- avoir déposé les _____ articles suivants (cf listes au verso),
- de ne pas être commerçant(e),
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L 310-2 du Code de commerce),
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code pénal)

Signature au dépôt :

Fait à Gex, le ___/___/___

Somme totale des ventes : _____

(pour toutes les fiches déposées)

-20% pour le SOU des écoles de GEX : - _____

Droit de dépôt (si non-versé) : _____

Montant TOTAL à payer : _____ €

Chèque N° : _____

Retrait contrôlé par : _____

Signature au retrait :

*Bénévole actif – travaille à au moins 2 manifestations par année scolaire – voir avec membre du bureau pour confirmer.

Fiche no : _____

(N° attribué par le Sou des écoles de GEX)

Etiqu.	Nom de l'article	Marque	Taille/âge/couleur	Prix
A				
B				
C				
D				
E				
F				
G				
H				
I				
J				
K				
L				
M				
N				
O				
P				
Q				
R				
S				
T				
(Cadre réservé au Sou des Ecoles de Gex)				Total des ventes <u>pour cette fiche</u> :